

Accueil
Présentation de la revue
Direction, comité de rédaction et politique éditoriale
Comité scientifique et comité de lecture
Normes pour la soumission des articles
Archives
Area Riservata

N.12 - LES Z'ORAUX - LES FRANÇAIS PARLÉS ENTRE SONS ET DISCOURS

Coordonné par **Enrica Galazzi et Marie-Christine Jamet**

- Enrica GALAZZI, Marie-Christine JAMET, Les Z'oraux. Les français parlés entre sons et discours.

• LE FRANÇAIS PARLÉ AUJOURD'HUI

- Oreste FLOQUET, Bernard LAKS, Liaison et acceptabilité : une étude pilote.
- Françoise GADET, Anaïs MORENO, Des incidences de la proximité sur les données : l'exemple du corpus oral MPF.
- Isabelle RACINE, Accent d'ici, accent d'ailleurs, quels enjeux en français d'aujourd'hui ?
- Sandrine CADDÉO, Frédéric SABIO, Le Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe et les recherches actuelles sur le français parlé.

• LE FRANÇAIS PROFESSIONNEL

- Josiane BOUTET, L'oral professionnel : de quoi parle-t-on ?
- Caterina FALBO, Les oraux des interprètes : un terrain particulier d'observation.

• LE FRANÇAIS PARLÉ ET L'INTERCOMPRÉHENSION

- Filomena CAPUCHO, Interactions professionnelles plurilingues : entre intercompréhension et interproduction.
- Annalisa TOMBOLINI, Comprendre le français oral en situation d'intercompréhension : la nature des difficultés en vue d'un parcours didactique.

• INTERPHONOLOGIE DU FRANÇAIS CONTEMPORAIN

- Roberto PATERNOSTRO, Marion DIDELOT, Isabelle RACINE, Quelques traits stylistiques chez les apprenants italophones de FLE.
- Pascale JANOT, Le français parlé : quel imaginaire linguistique dans les commentaires d'apprenants du corpus Interphonologie du Français Contemporain (PFC-Italie) ?
- Cristina BOSISIO, Michela MURANO, Un nouveau terrain d'enquête : la compétence phonologique des futurs enseignants.

• TABLE RONDE : LA PHONÉTIQUE EN DIDACTIQUE DU FLE

- Marie-Christine JAMET (coordonnée par), Table ronde - La phonétique en didactique du FLE : modèles, activités, évaluation.

- Marie-Christine JAMET (coordonnée par), Table ronde - La phonétique en didactique du FLE : modèles, activités, évaluation.

• ET TOUT LE RESTE EST LITTÉRATURE...

- Hemy Porquier - notice biographique.
- Rémy PORQUIER, Cavaune et les langues.

• COMPTES RENDUS

- Yannick HAMON, Compte rendu Promuovere la competenza interculturale nella didattica della traduzione. L'esperienza della Scuola interpreti di Forlì.

Mise en page : Valeria Orecchia. Chaque article a été soumis à une double évaluation aveugle.



Claudis Laks, Détail d'une toile de 170 x 147 cm, technique : acrylique sur toile

ISSN 2281-9820

A LA LETTRE LACS



Quest'opera è distribuita con Licenza Creative Commons Attribuzione - Non commerciale - Non opere derivate 3.0 Italia.

2018

Caterina FALBO, *Les oraux des interprètes : un terrain particulier d'observation*, Repères DoRiF n.12 - Les z'oraux - Les français parlés entre sons et discours, DoRiF Università, Roma luglio 2017, http://www.dorif.it/ezone/ezone_printarticle.php?id=338

[Versione a schermo](#)

Caterina FALBO

Les oraux des interprètes : un terrain particulier d'observation

Caterina Falbo

Università di Trieste

cfalbo@units.it

Résumé

L'interprétation (traduction orale) constitue une forme particulière d'oralité. Longtemps assimilé à l'oral spontané, le discours produit par l'interprète est désormais étudié au vu des conditions de travail vécues par l'interprète et des caractéristiques propres à la situation de communication donnée. Notre contribution se focalise sur les traits qui déterminent deux contextes sensibles de l'interprétation : l'interprétation à la télévision – et ses différents types de 'genres télévisuels' – et l'interprétation judiciaire. Le discours interprété fait l'objet d'analyses portant sur ses caractéristiques discursives et prosodiques.

Introduction

Lorsqu'on se penche sur l'oral produit par les interprètes, on est tout de suite confronté à un oral très particulier. Le discours produit par l'interprète, en effet, est un oral qui se construit sur la parole d'autrui, c'est-à-dire sur le discours produit par un locuteur primaire. Cette dépendance qui s'instaure entre le discours-interprète et le discours-source constitue la raison d'être de la parole interprétée qui, elle, répond à un besoin de communication contingent. Ce besoin de communication caractérise des interactions très variées au sein d'événements de communication tout aussi variés (KERBRAT-ORECCHIONI, TRAVERSO, 2004). Chaque interprète, de plus, réalise le processus interprétatif et la production de son discours de manière individuelle, à savoir selon sa façon d'appréhender ce qui est dit (sur la base, aussi, des connaissances qu'il/elle a des thèmes traités), sa

voix et sa prosodie, sa capacité de gérer l'émotion et de maîtriser les différentes modalités d'interprétation (simultanée, consécutive, chuchotage, traduction à vue). L'ensemble de ces éléments montre que l'oral des interprètes est caractérisé par une extraordinaire variété, à tel point qu'il semble bien plus correct de parler des « oraux » des interprètes.

Notre but ici est de rendre compte de quelques caractéristiques de ces oraux en essayant de répondre à un double questionnement. D'un côté, nous allons nous interroger sur l'influence que la situation de communication exerce sur le discours-interprète ; en particulier, nous prendrons en considération les composantes d'une situation donnée, à savoir nature et destination du site, nature du format participatif, but de l'interaction, nature du canal, degré de formalité et de planification de l'échange, degré d'interactivité (KERBRAT-ORECCHIONI, 2005 : 72). De l'autre, nous nous demanderons comment les caractéristiques individuelles des interprètes émergent dans le discours qu'ils/elles produisent et si elles peuvent être une source de compréhension des différents aspects de l'oral interprété.

Toutefois, répondre de façon exhaustive à ces questionnements comporterait l'analyse de nombreuses situations de communication, et en particulier de nombreux discours-interprètes, pour rechercher des traits communs aux unes et aux autres ainsi que des différences. Nous nous contenterons ici d'étudier quelques situations de communication et, ce faisant, essaierons de répondre, bien que partiellement, aux questions posées. Ce choix a l'objectif de faire émerger aussi bien la diversité des situations et des contextes dans lesquels l'interprète agit que les attentes et les critères qu'il/elle est censé.e satisfaire selon le type d'interaction et le but que celle-ci poursuit.

1. La composition du corpus d'analyse et ses caractéristiques

Nous avons choisi d'analyser deux situations très diverses qui, pourtant, présentent aussi des traits communs : l'interprétation à la télévision et l'interprétation dans le domaine judiciaire. Le lieu, les identités affichées par les participant.e.s et le but qu'ils/elles poursuivent font des interactions qui caractérisent ces deux situations de communication des interactions institutionnelles hautement ritualisées (DREW, HERITAGE, 1992 ; ORLETTI, 2000) où la parole joue un rôle prioritaire : à la télévision, le silence est banni et tout moment d'hésitation équivaut à une chute potentielle de l'attention du public ; au tribunal la parole a force de loi (CORNU, 2005 : 38). Les traits qui différencient l'interprétation télévisée de l'interprétation judiciaire sont, peut-être, plus intéressants que les analogies qui les rapprochent. L'oral interprété à la télévision est un 'produit grand public' ; il a une dimension universelle qui fait de ce type d'oral quelque chose d'assez connu et que tout un chacun peut reconnaître. La parole produite par l'interprète au tribunal, par contre, est un oral qui vise un public bien plus restreint mais dont les conséquences affectent directement la liberté et la vie de la personne à qui l'interprète prête sa voix, qu'elle soit victime, témoin, ou accusé.e. Dans la procédure pénale, en effet, l'interprète est conçu.e comme le moyen essentiel permettant à l'accusé.e ne partageant pas la langue de l'institution, de participer activement à la procédure et donc de se défendre¹, et au témoin – qui a très souvent aussi le statut de victime – de participer et de contribuer à la procédure en cours (BALLARDINI, 2012 ; FALBO, 2013).

Notre corpus d'analyse se compose, pour ce qui est de l'interprétation télévisée, de trois interprétations passées respectivement sur BFMTV, Radio Canada et France 24 du discours que le pape François a prononcé tout de suite après son élection (le 13 mars 2013), et de l'interprétation en italien du débat présidentiel entre Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal (le 2 mai 2007), diffusé par SkyTG24 ; l'interprétation judiciaire est représentée par des enregistrements effectués à la Section pour les enquêtes préliminaires auprès du tribunal d'une ville du nord de l'Italie².

Les deux cas d'interprétation télévisée constituent un exemple d'interprétation simultanée *in absentia*³ : l'interprète ne participe pas à l'interaction en cours et se trouve dans un lieu différent de celui d'où s'expriment les locuteurs primaires. En d'autres termes, dans les deux cas analysés, l'interprète partage avec les initiateurs de l'interaction (le pape d'une part, Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal d'autre part) le *nunc* mais pas le *hic*. En outre, ni le pape, ni les deux candidats à la Présidence de la République française n'ont besoin des services d'un.e interprète pour s'adresser à leur public respectif ou, dans le cas spécifique du débat présidentiel, pour interagir entre eux. En effet, le pape s'adresse en italien à l'ensemble des fidèles réunis place Saint-Pierre et à toutes les personnes qui suivent son intervention sur les médias ; Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal, quant à eux, interagissent en s'exprimant en français au bénéfice de tous et toutes les téléspectateur.trice.s francophones et surtout des électeur.trice.s. L'interprétation de l'italien au français, dans le cas du discours du pape, et celle du français à l'italien, dans le cas du débat présidentiel, répondent aux exigences médiatiques des chaînes télévisuelles concernées. Une deuxième interaction se crée, ainsi, entre l'interprète et les téléspectateur.trice.s visé.e.s par les différentes instances médiatiques et n'ayant pas accès à la langue utilisée dans l'interaction primaire. Les deux cas sélectionnés nous offrent en outre la possibilité de nous pencher sur deux types d'interaction : une interaction monologale (intervention du pape) et une interaction dialogale (débat Sarkozy-Royal), ce qui a, sans aucun doute, des retombées sur le travail des interprètes.

L'interprétation dans le domaine judiciaire est représentée par des extraits tirés d'une audience devant le juge de l'audience préliminaire dont le but est de procéder à l'audition d'un témoin de langue maternelle punjabi. L'interprète (une femme) est en face-à-face avec les autres participant.e.s à l'interaction et partage pleinement le *nunc* et le *hic* de la situation de communication. Elle est censée traduire au bénéfice du témoin ce que les parties prenantes disent pendant l'audience ainsi que les réponses ou les déclarations du témoin au bénéfice des autres participant.e.s. La modalité d'interprétation appliquée est la consécutive, ce qui signifie que l'interprétation suit et ne se superpose pas à la voix de l'interlocuteur.trice primaire.

2. À l'écoute des interprètes

2.1 Les oraux des interprètes télévisés

Nous présenterons d'abord quelques exemples concernant les premières minutes de l'intervention du pape François tirés de trois interprétations⁴ en français (BFMTV, Radio Canada, France 24).

ex. 1a [BFMTV]⁵

01 PAPE buona sera
00.920 - 01.890
(1,6)

02 INT bonsoir
03.500 - 04.300
(5,3)

03 PAPE voi sapete
09.600 - 10.710
(1,2)

04 PAPE che:
11.910 - 12.730
(1,1)

05 INT <vous savez:>
13.815 - 14.915

06 PAPE <XXX> del conclave:
13.880 - 14.600 14.610 - 15.980
(1,1)

07 PAPE era di dare un vescovo a Roma
17.120 - 19.500
(0,0)

08 INT que: l'objectif du <conclave c'était de donner>
19.530 - 21.815

09 PAPE <sembra che>
20.515 - 21.615
(0,0)

10 INT un évêque à Rome
21.837 - 23.117

11 PAPE i miei fratelli cardinali
23.002 - 25.022
(0,1)

12 INT <mes frères>
25.129 - 26.429

13 PAPE <sono andati> a prenderlo (0,0) (.) <quasi a>lla fine del <mondo>
25.181 - 28.799

14 INT <cardinaux>
26.797 - 27.419

15 INT <semblent> le l'av<oir cherché quasi>ment au bout du monde
28.074 - 31.814

16 PAPE <ma siamo qui>
29.164 - 30.294

Les mots prononcés par le pape sont tout à fait audibles sauf dans un cas, (ligne 6), où la voix de l'interprète (femme) (ligne 5) l'emporte sur celle du pape. Le débit du pape est assez lent à cause aussi des applaudissements qui interrompent souvent son discours. Entre le « buona sera » du pape et le « bonsoir » de l'interprète il y a un décalage de 1,6 secondes. Le décalage augmente entre « <vous savez:> » (ligne 5) et « que: l'objectif du <conclave c'était de donner> » (quelque 5 sec.) pendant lequel le pape dit : « <XXX> del conclave: (1,1) era di dare un vescovo a Roma » ; le décalage se raccourcit un peu par la suite. Le ton de l'interprète est un peu hésitant et laisse deviner une attitude d'attente (courbe montante) vis-à-vis des mots que le pape va prononcer. Cela semble confirmé par la segmentation un peu étrange du discours interprète qui voit une longue pause entre « <vous savez:> » et la conjonction « que: » rattachée à la suite de l'énoncé.

Cet extrait montre que l'interprétation se situe de préférence dans les pauses faites par le Saint-Père ce qui rend le discours-interprète plus saccadé. Dans l'exemple suivant (1b), par contre, le discours produit par l'interprète (homme) apparaît plus suivi, ce qui découle d'un décalage plus limité entre la parole du pape et celle de l'interprète.

ex. 1b [Radio Canada]

01	PAPE	fratelli e sorelle 00.000 - 01.500 (0,9)	
02	INT	frères et soeurs (.) bonsoir 02.420 - 05.100 (6,2)	
03	PAPE	voi sapete 11.301 - 12.591 (1,1)	
04	PAPE	che: 13.660 - 14.100 (0,1)	
05	INT	vous savez 14.151 - 15.181 (0,5)	
06	PAPE	il dovere del conclave 15.671 - 17.281 (0,1)	
07	INT	que: c'est le devoir du conclave que de donner un évêque à la ville de Rome 17.413 - 24.093 (0,4)	
08	PAPE	i miei fratelli 24.528 - 26.038	
09	INT	il semble que mes frères cardinaux 26.048 - 28.808 (0,1)	
10	PAPE	quasi alla fine del mon<do> 28.883 - 30.293	
11	INT		<s>ont allés le chercher à l'autre bout du monde 29.963 - 31.803
12	INT	(2,4) et nous voici ici 34.168 - 36.038	

Dans cet exemple, la voix de l'interprète est prioritaire : elle couvre celle du pape qui n'est audible qu'en correspondance des pauses faites par l'interprète (ligne 03, 04, 06, 08 et 10). Le discours du pape, par conséquent, n'apparaît que par segments isolés. Le fait que la voix du pape soit audible, bien que par intermittence, répond à l'exigence de créer un effet de 'vrai' et de 'réel', l'un des buts prioritaires de toute émission en direct (cf. DAYAN, KATZ, 1993). Radio Canada, contrairement aux deux autres chaînes, diffuse le discours du pape à partir de son tout début, c'est-à-dire de l'apostrophe « fratelli e sorelle [frères et sœurs] ».

Dans l'exemple 1c la voix du pape alterne avec celle de l'interprète (femme) jusqu'à la ligne 9-10 où l'interprète accélère un petit peu le débit, ce qui lui permet de ne pas augmenter le décalage.

ex. 1c [France24]

01 PAPE (buona) sera
00.010 - 00.500

02 bonsoir
00.500 - 01.130
(7, 2)

03 voi sapete
08.280 - 09.240
(1, 1)

04 che:
10.385 - 11.115
(0, 4)

05 INT vous savez
11.505 - 12.295
(0, 2)

06 PAPE il dovere del conclave
12.505 - 14.310

07 INT que le devoir du conclave
14.310 - 15.780
(0, 0)

08 PAPE era di dare un vescovo a Roma
15.802 - 17.992
(0, 0)

09 INT était de donner un <évêque à Rome>
18.012 - 20.712

10 PAPE <sembra che:>
19.227 - 20.197
(0, 7)

11 i miei
21.447 - 22.327

12 <fratelli cardinali sono andati a>
22.332 - 24.722

13 INT <il sembrerebbe que mes frères cardinaux>
22.332 - 24.722

14 PAPE prenderlo quasi
24.732 - 25.947

15 INT <l'aient choisi>
25.947 - 27.107

16 PAPE <alla fine del mon>do
25.947 - 27.117

17 INT presque au bout <du monde>
27.107 - 28.417

18 PAPE <ma sia>mo qui
27.887 - 29.227
(0, 0)

19 INT mais: nous sommes ici
29.247 - 30.937

Si l'interprète de BFMTV a un ton hésitant et une intonation montante à la fin de chaque segment prononcé, l'interprète de France 24 adopte par contre une intonation descendante pour chaque segment traduit. Cette intonation conclusive, caractérisant les parties qui composent pourtant un même énoncé, se heurte à une structure syntaxico-sémantique *in fieri*, chaque segment annonçant, du point de vue syntaxique et sémantique, une suite possible ou probable. L'intonation conclusive sur des segments que l'on pourrait qualifier d'«ouverts» syntaxiquement et sémantiquement, semble révéler le processus de compréhension et de traduction que l'interprète accomplit (et achève) sur chacun d'eux. Cela provoque chez l'auditeur un effet de fragmentation et d'étrangeté qui ne correspond pas aux canons de la prosodie d'un discours-source comparable en langue française et, par conséquent, aux attentes des instances médiatiques, voire du public. À la télévision, l'interprète est conçu comme un 'performer', c'est-à-dire comme quelqu'un qui répond aux besoins de la mise en scène et de la spectacularisation. Une voix agréable ainsi qu'un rythme et une prosodie qui facilitent l'écoute constituent la carte de visite de tout interprète (VIAGGIO, 2001 ; STRANIERO SERGIO, 2007 : 544-546). Si les bonnes performances font rarement l'objet d'appréciation dans les médias, il est certain que les mauvaises sont sévèrement montrées du doigt (STRANIERO SERGIO, 2007 : 541-544). Mais au-delà de ce qui est attendu par les instances médiatiques et le public, il est naturel de s'interroger sur la possibilité réelle de produire en simultanée un discours conforme aux canons d'un discours-source comparable. À ce jour, il n'existe pas, à notre connaissance, d'études approfondies sur ce sujet, mais l'expérience en didactique de l'interprétation, d'une part, ainsi que la simple écoute de différent.e.s interprètes, à laquelle tout un chacun peut se consacrer grâce à internet, de l'autre, nous poussent à dire qu'il est possible pour un.e interprète expérimenté.e de produire un discours qui, du moins, se rapproche au plus haut

degré de l'enveloppe sonore d'un discours-source comparable. Et le discours produit par l'interprète de Radio Canada en constitue, à notre avis, un exemple concret. Cela étant, il est indispensable de considérer les conditions de production d'un discours de ce type et les traits qui caractérisent le discours-source à partir duquel le discours-interprète est construit : personne ne peut rien vis-à-vis de conditions extrêmes, ce qui va résulter des exemples analysés plus loin. Autrement dit, la qualité du discours-interprète est dépendante des variables propres à une situation de communication donnée et des traits caractérisant le discours-source⁶ (cf. « situated (real-world) quality » STRANIERO SERGIO, 2003 : 135, ou « quality under the circumstances » PÖCHHACKER, 1994 : 242).

Les trois exemples révèlent des choix différents de la part des trois instances médiatiques : BFMTV (1a) et France24 (1c) préfèrent faire entendre clairement la voix du pape tandis que Radio Canada (1b) fait résonner celle de l'interprète. Le critère du 'voice matching' (correspondance de genre entre locuteur primaire et interprète) n'est respecté que par Radio Canada. Quant à la modalité, il est évident que les trois interprètes maîtrisent la simultanéité à des degrés différents, ce qui a des conséquences sur le discours-interprète et, de ce fait, sur l'effet global produit sur les auditeurs. Seul l'interprète de Radio Canada est en mesure de construire un discours dont la prosodie se rapproche beaucoup de celle d'un locuteur primaire ; les deux autres produisent un discours fragmenté qui s'intercale dans celui du pape. Autrement dit, l'interprète de Radio Canada gère les pauses et les ralentissements du pape en distribuant, sur le temps de parole de ce dernier, son propre discours qui apparaît fluide et suivi.

Dans les trois exemples analysés, les différences se situent, comme nous l'avons vu, au niveau du débit et de l'intonation ; le texte, au contraire, se recoupe dans les trois extraits. Ce qui n'est plus vrai un peu plus loin, lorsque le pape invite les fidèles à réciter des prières avec lui. C'est à ce moment-là que « la Madonna » devient la « Sainte Vierge » pour l'interprète de BFMTV, la « Madonne » pour celui de Radio Canada et enfin la « Sainte Mère » sur France 24. Les prières proposées par le pape (Notre Père, Je vous salue Marie, Gloire) font l'objet de stratégies traductives différentes chez les trois interprètes. L'interprète de BFMTV garde le silence et cède la place à la voix du pape qui répète les prières en italien ; sur Radio Canada il est possible d'écouter les prières en français sous une forme qui correspond au texte connu par les catholiques francophones, tandis que sur France 24 l'interprète improvise une traduction « personnalisée ». Ces différences témoignent à la fois d'une diversité dans les stratégies de traduction (dont le renoncement à traduire) et des connaissances, méconnaissances ou ignorances des interprètes. Il est facile d'imaginer l'effet médiatique, différent selon le public, qui en découle.

Ces différences au niveau du discours produit par l'interprète caractérisent également le débat présidentiel entre Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal. Les deux interprètes qui prêtent leur voix à l'un (I-NS) et à l'autre (I-SR) se détachent du dit des deux adversaires en effaçant des tours de parole (ex. 2b) ou en changeant le contenu (ex. 2a).

Dans l'extrait suivant, Sarkozy joue avec la politesse en faisant son objet de discours⁷. C'est par ce procédé qu'il prend son temps et atténue le coup porté par Ségolène Royal.

ex. 2a

150	SR	(.) mais malgré tout (.) eh: monsieur Nicolas Sarkozy vous
151		rendez (.) vous estimez-vous une partie (.) pour une part (.)
152		responsable (.) de la situation dans laquelle se trouve (.) la
153		France (.) aujourd'hui
154	NS	puisque une question m'est posée je crois que la la moindre des
155		courtoisies c'est d'y répondre est-ce que je suis responsable

54	I-SR	per quello che noi facciamo per il futuro (.) e io credo che in
55		qualche modo anche lei e comunque la sua parte politica è
56		responsabile per quello che ha fatto la Francia
57	I-SR	m:: la minima cortesia è rispondere sono responsabile (.) di: una
58		parte di questo s:i s:ignora Royal lei ha parlato di (.) violenza

Dans le discours-interprète la question (orientée) se mue en une affirmation assez agressive à cause du *verbum putandi* « io credo [je crois] » (ligne 54) et tout de suite la réplique de Sarkozy (ligne 57) qui, dans la version en italien, correspond parfaitement à l'original français, se charge d'agressivité. En effet, en italien, Sarkozy répond non pas à une question, ce qui serait bien poli, mais plutôt à une attaque, ce qui fait d'une réponse presque une rétorsion.

Dans l'exemple 2b, les modifications que subit le discours co-produit par Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal dans la version en italien dénaturent le sens des propos des deux candidats.

ex. 2b

128	NS	bon (.) je je veux pas polémiquer avec madame Royal je je dirai
129		j- juste un mot elle trouve qu'il y a pas assez de policiers (.)
130		eh c'est dommage que le groupe socialiste n'ait pas voté les
131		créations d'emplois de policiers (.) sur les quatre dernières
132		années (.) c'est dommage parce que <vous ne seriez>
133	SR	<vous permettez que: que je
134		vous interromps>
135	NS	bien sûr ma<dame>
136	SR	<le co>missariat de Clichy que vous
137		aviez promis (.)il n'est toujours pas ouvert

15	I-NS	non voglio fare polemiche: (.) voglio aggiungere solo una parola
15		(.) trovo che non ci siano abbastanza poliziotti (.) peccato che eh
15		il Partito Socialista negli ultimi quindici anni non ha votato: (.)
15	I-RS	mi permetta di interrompera (!) ^s (.) il commissariato di Clichy (.)
15		che non è (.) praticamente pi<u attivo>

À la ligne 156 (« trovo [je trouve]»), Sarkozy reprend à son compte ce qui en 129 était l'avis de son adversaire (« elle trouve »); l'objet du non-vote du groupe socialiste (lignes 131-132, « que le groupe socialiste n'ait pas voté les créations d'emplois de policiers ») disparaît dans le discours-interprète; deux tours de parole de Ségolène Royal fusionnent en un seul (lignes 133-134, 136-137 → 158-159), tandis qu'un tour du candidat de la droite (ligne 135) est effacé. Par le biais de cet effacement, c'est encore une fois l'attitude polie de Sarkozy à l'égard de son adversaire qui est annulée et avec elle l'éthos discursif qu'il construit avec détermination et abnégation pendant tout le débat (KERBRAT-ORECCHIONI, 2011 : 103-104).

Toutefois, cette mutation due au discours produit par les interprètes n'affecte pas seulement le texte dans sa teneur; elle se réalise, ou plutôt, est annoncée par une voix hésitante et par un rythme parfois hautement accéléré là où, chez les candidats à la présidence, les tours de parole s'alternent vivement et fermement. Cette altération rythmique et prosodique révèle un effort cognitif considérable: effort d'écoute, de compréhension, de transposition de ce qui est dit et effort de

garder le rythme dicté par l'interlocutrice et l'interlocuteur primaires. Les énergies des interprètes semblent être catalysées par ces tâches et aucune ressource n'est disponible pour une action de contrôle sur leur propre production verbale (GILE, 1995). C'est la prosodie de l'effort cognitif (cf. AHRENS, 2007) qui est collée sur la parole ('manipulée') d'autrui, qui, quant à elle, est dépouillée de la détermination et de la conviction qui imprègnent le ton de Nicolas Sarkozy ou de Ségolène Royal. La difficulté d'appréhender le discours-source peut trouver son origine dans l'incompétence ou la préparation insuffisante des interprètes, mais il est indéniable que le débat présidentiel – interaction conflictuelle caractérisée par un degré d'interactivité élevé et à laquelle l'interprète ne participe qu'en observateur.trice externe – constitue une situation de communication extrême pour la tâche interprétative. L'interprète n'est pas prévu.e ; son temps de parole non plus.

2.2 L'oral des interprètes au tribunal

Alors que l'oral de l'interprète produit à l'occasion du débat entre les candidats à la présidence de la République Française ou du discours monologal du pape est le fruit de la participation virtuelle de l'interprète à l'interaction en cours *ailleurs* et pour *d'autres fins*, l'oral de l'interprète au tribunal ressort d'une interaction entre des locuteurs « en chair et en os » (KERBRAT-ORECCHIONI, 2005 : 16) qui se trouvent en face-à-face et qui partagent donc une même situation de communication à un moment donné. Analyser cet oral implique par conséquent de tenir compte des dynamiques interactionnelles, des orientations, des identités, en un mot, des rôles des différents participant.e.s, interprète y compris. Les aspects liés à la qualité de la voix ou aux traits suprasegmentaux sont, dans une situation communicative comme le tribunal, moins importants : adoptant la modalité consécutive, l'interprète est maître de son temps de parole ; la mise en mots de ce que l'interprète a compris et mémorisé se fait à la fin du tour de parole de l'interlocuteur.trice que l'interprète est censé.e traduire, ce qui libère l'interprète de toute interférence provenant de la prosodie et du rythme du discours-source ou de l'effort cognitif et d'élaboration propre à l'interprétation simultanée. Certes, des hésitations, un débit saccadé ou trop lent de la part de l'interprète peuvent révéler ses incertitudes vis-à-vis de sa production verbale (et plus précisément vis-à-vis de ce qu'il/elle a retenu du tour de parole d'autrui), mais, contrairement aux cas analysés plus haut et grâce à la participation de l'interprète à l'interaction, ces doutes, ces imprécisions pourraient avoir droit de cité dans une négociation conversationnelle visant à clarifier et/ou préciser les points obscurs. En d'autres termes, un même effet prosodique trouve une origine possible dans des raisons différentes selon la modalité d'interprétation appliquée. Cela étant, les traits suprasegmentaux perdent au tribunal le statut prioritaire qu'ils acquièrent à la télévision (ou en conférence), alors qu'il devient fondamental d'illustrer les productions verbales de l'interprète à la lumière des mouvements et des positionnements interactionnels des autres participant.e.s. En interaction, l'interprète ne prête pas seulement sa voix aux propos des autres interlocuteur.trice.s (activité de traduction), mais il/elle produit aussi de la parole autonome en posant des questions de confirmation, d'éclaircissement ou en répondant aux demandes d'autrui (activité de coordination⁹). C'est le cas de l'exemple 3a où l'interprète est invitée par le juge (ligne 01, 03, 05) à accomplir une action prévue par la procédure, à savoir s'engager à remplir sa fonction soigneusement et fidèlement.

ex. 3a¹⁰

01 GIU deve leggere (.) signora (.) ad alta voce quella quella .
02 INT ok XXXX
03 GIU è una dichiarazione con cui Lei si impegna a bene e fedelmente
adempiere all'incarico di interprete che
<sta svolgendo
04 INT <si>
(0,3)
05 GIU pr<ego>
06 INT <ok>
(0,6)
07 consapevole della responsabilità mora- morale e giuridica che assumo
nello svolgimento dell'incarico mi impegno ad adempire al mio ufficio
senz'altro scopo che quello (.) di far conoscere la verità e e a
mantenere il segreto su tutte le operazioni peritali
(0,7)
08 GIU benissimo (.) adesso (.) giri quel foglio perché (.) invece quella
è la dichiarazione di (.) d'impegno (.) del teste qui presente che
abbiamo generalizzato ve<ro> XXX documento di identità
09 CAN <si>

A la ligne 08 le juge instruit l'interprète sur l'action suivante à accomplir, à savoir faire en sorte que le témoin s'engage à dire la vérité, ce qu'il fait dans l'extrait 3b.

ex. 3b11

10 GIU e il quale gli lei gli spiegherà l'inviterà a fare questa dichiarazione
d'impegno gli spieghi che quello è l'impegno che lui ha di dire la
verità <in questo> processo

11 INT <mh mh>

12 [-]
(2,2)

13 TES consapevole della responsabilità

14 INT può leggere lui

(2,2)

15 TES consapevole della responsabilità morale e:

16 INT giuridica

17 TES giuridica che assumo con la mia deposizione (!)

(0,0)

18 INT deposizione

19 TES disposizione (!) mi impegno a dire tutta la verità e a no- non
nascondere nulla di quanto è a mia (..) conoscenza (!)

(0,1)

20 INT conoscenza

21 TES conoscenza

(1,5)

22 GIU benissimo (..) e allora de- invito l'interprete a spiegare anche il
senso delle domande che verranno fatte al teste se lui è in grado di
rispondere in italiano parla in italiano altrimenti di<rà>

23 INT <mh>

24 GIU la sua risposta e Lei ce la esporrà

Le juge invite donc l'interprète à expliquer au témoin le sens de la déclaration qu'il est censé faire. Après un bref échange dyadique entre l'interprète et le témoin, celui-ci lit en italien et à voix haute la formule d'engagement. L'interprète intervient de temps en temps pour corriger les fautes de prononciation du témoin et l'aider à confectionner un texte en bonne et due forme (ligne 16, 18, 20). Les hésitations sur la prononciation de certains mots, ainsi que le ton d'incertitude sur lequel est lue la formule d'engagement, soulèvent une question portant sur les compétences de compréhension du témoin qui pourraient ne pas être suffisantes pour saisir le sens des mots qu'il lit en langue étrangère. Autrement dit, face à ces actions et au fait que ce sont les seuls mots que le témoin prononce en italien pendant toute l'audience, il est légitime de s'interroger sur la valeur procédurale des mots prononcés par le témoin qui, apparemment, n'est pas pleinement conscient de toutes les facettes de la responsabilité qu'il assume par la déclaration qu'il prononce. Cette prise de parole en italien du témoin cache, à nos yeux, le silence de l'interprète. A priori, elle aurait dû traduire la formule et faire en sorte que le témoin la répète pour passer ensuite à une re-traduction en italien adressée aux autres participant.e.s et destinée à être intégrée au procès-verbal de la séance. L'interprète renonce en quelque sorte au rôle qui lui revient et s'appuie sur les connaissances (apparemment limitées) du témoin.

Cet extrait nous éloigne beaucoup de l'image créée par les normes déontologiques de certains tribunaux américains où l'interprète est conçu comme un tuyau aseptique à l'intérieur duquel la parole en langue A est transformée en langue B (cf. GONZALES *et al.*, 1991 ; MORRIS, 1995). Dans les exemples 3a et 3b, l'interprète est convoquée par le juge en tant que participante à part entière à l'interaction ; par ses mots, le juge révèle qu'il s'attend à ce qu'elle accomplisse certaines activités essentielles à la procédure mais qui vont bien au-delà d'une pure et simple traduction. L'interprète accepte et assume ce rôle qui est, entre autres, affiché par les tours régulateurs (*ok, mh*

mh) qu'elle produit au cours de l'interaction, à l'égard du juge. En outre, elle gère de façon autonome certains passages routiniers (comme par exemple la prononciation de la déclaration d'engagement de la part du témoin). Le « benissimo [très bien] » du juge à la ligne 22 semble communiquer à la fois la surprise vis-à-vis de cette performance en italien du témoin et l'acceptation d'un résultat inattendu et imprévu. C'est justement à ce moment-là que le juge prévoit une double possibilité (ligne 22, 24) : si le témoin est en mesure de répondre en italien aux questions qui lui seront posées, il le fera ; sinon, l'interprète traduira les réponses qu'il donnera dans sa langue maternelle. En fait, à partir de ce moment-là, le témoin ne prononcera aucun mot en italien jusqu'à la fin de l'audience. C'est alors que l'interprète récupère complètement son rôle de relais entre le témoin et les autres interactant.e.s.

La traduction en italien fournie par l'interprète nous pousse à faire quelques remarques sur sa connaissance de la langue officielle de la procédure, des événements et faits objets de la procédure elle-même.

ex. 3c

64 INT lui ha parlat- lui non ha parlato con nessuno invece
 uno suo amico è stato dire tutta questa storia altra
 persona come si chiama ? (nome cognome)

Dans l'exemple 3c, l'interprète exprime ses doutes (come si chiama ? [comment s'appelle-t-il ?]) sur l'identité de la personne à laquelle un ami du témoin aurait dit tout ce qui s'était passé. L'interprète révèle ainsi sa difficulté à suivre et mémoriser les informations fournies par le témoin en vue de leur transposition en italien. Ce qui est encore plus surprenant, c'est que la demande de confirmation sur le nom de la personne en question est formulée en italien et donc adressée au ministère public qui, à ce moment-là, pose des questions au témoin. Il aurait été tout à fait normal que l'interprète formule une telle question à l'égard du témoin (dans sa langue) avant de passer à la traduction en italien. Ce comportement interactionnel de la part de l'interprète bouleverse complètement les 'règles' qui devraient en principe régir l'interaction judiciaire.

Les incertitudes au niveau morpho-syntaxique qui émergent dans l'exemple 3c sont confirmées un peu plus loin et, d'ailleurs, tout au long de l'interaction.

ex. 3d

80 INT questo amico si chiama (nome cognome) che ha parlato con padre di
 (nome cognome)

(1,4)

81 come loro sono a un rapporto parentele sono: familiari e loro tra
 famiglia di (nome cognome) e (nome cognome) e sua famiglia hanno
 fatto un incontro nel suo villaggio dove sono loro

(0,7)

82 e hanno deciso hanno deciso di non fa- di fare XXX con: di parlare
 fare altre cose e non andare carabinieri non fare altre cose

La cohésion incertaine des énoncés en 3d semble avoir un impact sur la cohérence de ce qui est dit et nous pouvons très bien imaginer que ce manque de clarté va obliger les autres interlocuteurs (en l'occurrence, le ministère public) à poser d'autres questions et à interpréter, au sens herméneutique du mot, ce que l'interprète, et par son biais, le témoin, essaie de dire.

Les exemples que nous avons présentés ne témoignent pas de cas isolés. En Italie, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays européens comme par exemple aux Pays-Bas, il n'y a pas de contraintes particulières à respecter pour ce qui est de l'interprétation et de la traduction dans le domaine judiciaire. La connaissance de la langue de l'accusé.e ou du témoin est suffisante pour être nommé.e interprète. Les conséquences de ce manque de formation et d'accréditation sont faciles à prévoir. Et elles apparaissent comme étant d'autant plus virulentes si on considère que c'est la parole de l'interprète qui va faire foi :

ex. 3e

```
31 INT      ok (.) carabinieri ha fatto
32 PM              <parli>
33 GIU      sì sì <si avvicini al microfono (.)> <guardi si può=
34 PM      <parli lei al microfono se no XXX>
35 INT              <si>
36 GIU      =spostare il microfono <così> parlare in direzione=
37 INT              <ok>
38 GIU      =così <viene meglio la> registrazione
39 INT              <ok>
```

Le ministère public interrompt l'interprète à la ligne 32 (« parli [parlez] ») et reprend la parole à la ligne 34 en spécifiant ce qu'elle veut : « parli lei al microfono [c'est vous qui devez parler au micro] ». Les verbes à l'impératif témoignent plus d'une sommation que d'une invitation. Le juge intervient en renforçant cette sommation/invitation (ligne 33 « sì sì <si avvicini al microfono (.)> [oui oui <approchez-vous du micro>] ») et en ajoutant (ligne 38) que, en s'approchant du micro, l'interprète fera en sorte que l'enregistrement soit meilleur. En effet, toute l'audience est enregistrée et sa transcription va être insérée dans le procès-verbal. La parole produite en italien par l'interprète est la seule intelligible aux opérateurs de la justice et donc la seule qui sera prise en considération.

3. Quelques réflexions conclusives

Les exemples que nous avons analysés nous permettent de répondre, certes partiellement, à notre questionnement. La situation de communication, et par conséquent le type d'interaction qui la caractérise, a un impact sur le travail, et donc sur l'oral, de l'interprète. À la télévision, l'interaction, pour l'interprète, est virtuelle : c'est l'interaction d'autrui qu'il/elle va relayer à un nouveau public. Les interprètes ne mettent pas en communication les interactant.e.s ; ils miment tout simplement l'interaction construite par les autres. Cela ressort clairement dans le cas du débat présidentiel : l'alternance des tours de parole entre les deux candidats est dictée par une compréhension mutuelle immédiate qui se traduit par une parole rapide poursuivant un objectif clair et précis, à savoir battre son adversaire et, par là, convaincre les électeur.trice.s. Cette immédiateté n'est pas celle des interprètes qui sont entraînés et parfois battus en brèche par le rythme effréné du débat. Ce sont la fatigue et l'émotivité des interprètes qui colorent leur voix et leurs propos et bien plus rarement la même détermination et agressivité qu'on perçoit en écoutant les candidats à la présidence. Il se crée par conséquent une opposition entre les mots prononcés par les interprètes et le ton, la prosodie qui les enveloppe. La tranquillité du pape favorise sans aucun doute le travail cognitif des interprètes. Le rythme de la parole est celui de la pensée. La comparaison entre les trois interprétations diffusées par BFMTV, Radio Canada et France 24, a fait émerger des différences intéressantes entre

les trois interprètes. Ils adoptent une approche différente dans la gestion de l'interprétation simultanée et révèlent des connaissances imparfaites dans le domaine de la religion catholique. L'oral qui en ressort est un oral fragmenté, fluide ou incertain, selon les cas.

L'impact de la situation de communication et les caractéristiques individuelles de l'interprète sont bien visibles dans le cas de l'interprétation au tribunal. L'interprète se trouve *dans* l'interaction qu'elle contribue à construire. Son rôle est essentiel : c'est grâce à ce qu'elle fait et à ce qu'elle dit en traduisant les affirmations du témoin que s'instaure la communication entre les interactants.e.s. L'interprète dépend du rythme de parole des autres pendant l'écoute de ce qu'elle est censée traduire, mais elle choisit son propre rythme lorsqu'elle prend son tour de parole. Ses propos en italien sont chancelants ; ils trahissent une connaissance approximative de la langue officielle de la procédure. Il s'agit là d'un fait qui caractérise désormais une partie considérable des procédures judiciaires et qui a un impact certain sur les droits des personnes allophones ainsi que sur le caractère équitable des procédures elles-mêmes.

Au-delà des différences qui émergent de l'analyse que nous avons menée, un trait commun s'impose et mérite d'être pointé malgré son évidence. Chaque oral interprété sous-tend une personne en chair et en os, confrontée à une tâche plus ou moins possible au vu de ses capacités et de sa formation, et plus ou moins impossible au vu des caractéristiques propres à la situation de communication donnée. C'est tout cela qui est transféré dans les oraux des interprètes où chacune des composantes de l'oral (voix, débit, intonation, pauses, émotivité...) fait, parfois, sens *autrement*.

Références bibliographiques

AHRENS, Barbara, « Pauses (and other prosodic features) in simultaneous interpreting », *Forum* 5 (1), 2007, p. 1-18.

BALLARDINI, Elio, *Traduire devant la justice pénale. L'interprète traducteur dans les codes de procédure pénale italiens aux XIXe et XXe siècles*, Bologna, Bononia University Press, 2012.

BARALDI, Claudio, GAVIOLI, Laura, *Coordinating Participation in Dialogue Interpreting*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, 2012.

CORNU, Gérard, *Linguistique juridique*, Paris, Editions Montchrestien, 2005.

DAYAN, Daniel, KATZ, Elihu, *Le grandi cerimonia dei media*, Bologna, Baskerville, 1993.

DREW, Paul, HERITAGE, John, (eds), *Talk at Work: Interaction in Institutional Settings*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

FALBO, Caterina, « Le rire qui nous fait pleurer. Le comique des interprètes », *PUBLIF@RUM*, 6, *Bouquet pour Hélène. Forme e rappresentazioni dell'ironia e dell'umorismo/Formes et représentations de l'ironie et de l'humour*, 2007, http://www.publiforum.farum.it/ezone_articles.php?art_id=5.

FALBO, Caterina, « L'interprète dans la communication interculturelle à la télévision », in AUGER, Nathalie, BEAL, Christine, DEMOUGIN, Françoise, (éds), *Interactions et interculturelité : Variétés des corpus et des approches*, Bern, Peter Lang, 2012a, p. 347-364.

FALBO, Caterina, « La politesse de l'interprète en face-à-face » in MARGARITO, Mariagrazia, GALAZZI, Enrica, (éds), *Cahiers de recherche de l'école doctorale en Linguistique française - Hommage à Camillo Marazza*, Milano, Lampi di stampa, 2012b, p. 101-120.

FALBO, Caterina, *La comunicazione interlinguistica in ambito giuridico. Temi, problemi e prospettive di ricerca*, Trieste, EUT, 2013, <http://www.openstarts.units.it/dspace/handle/10077/9305>.

FALBO, Caterina, « Politesse et éthos dans le débat présidentiel Sarkozy-Royal : un défi pour les interprètes », *Publif@rum*, 26, 2016, <http://www.publiforum.farum.it/>.

GILE, Daniel, *Basic concepts and models for interpreter and translator training*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, 1995.

GONZÁLEZ, Roseann D., VASQUEZ, Victoria F., MIKKELSON, Holly (eds), *Fundamentals of Court Interpretation: Theory, Policy, and Practice*, Durham (N.C.), Carolina Academic Press, 1991.

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, *Le discours en interaction*, Paris, Armand Colin, 2005.

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, « Politesse, impolitesse, 'non-politesse', 'polirudesse': aperçus théoriques et application aux débats politiques télévisuels », in HELD, Gudrun, HELFRICH, Uta, (éds), *Cortesía – Politesse – Cortesía. La cortesía verbale nella prospettiva romanistica. La politesse verbale dans une perspective romaniste. La cortesía verbal desde la perspectiva romanística*, Frankfurt am Main, Peter Lang, 2011, p. 93-116.

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, TRAVERSO, Véronique, « Types d'interactions et genres de l'oral », *Langages*, 153, 33, 2004, p. 41-51.

MORRIS, Ruth, « The moral dilemmas of court interpreting », *The Translator* 1, 1, 1995, p. 25-46.

ORLETTI, Franca, *La conversazione diseguale. Potere e interazione*, Roma, Carocci, 2000.

PÖCHHACKER, Franz, « Quality assurance in simultaneous interpreting », in DOLLERUP, Cay, LINDEGAARD, Anne, (éds), *Teaching Translation and Interpreting 2: Aims, Insights, Visions*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, 1994, p. 233-242.

STRANIERO SERGIO, Francesco, « Norms and quality in Media Interpreting: the case of Formula One press conferences », *The Interpreters' Newsletter*, 12, 2003, p. 135-174.

STRANIERO SERGIO, Francesco, *Talkshow Interpreting. La mediazione linguistica nella conversazione spettacolo*, Trieste, EUT, 2007.

VIAGGIO, Sergio, « Simultaneous interpreting for television and other media: translation doubly Constraint », in GAMBIER, Yves, GOTTLIEB, Henrik, (éds), *(Multi)media Translation. Concepts, Practices and Research*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, 2001, p. 23-33.

WADENSJÖ, Cecilia, *Interpreting as Interaction*, London/New York, Longman, 1998.

à comprendre exactement ce qui se passe pendant une audience, pour être en mesure d'opérer des choix en toute connaissance de cause (cf. Directive 2010/64/UE relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales).

2

Nous ne sommes pas autorisée à rendre public le nom de la ville où les audiences ont été enregistrées.

3

Nous avons analysé ailleurs d'autres événements de communication à la télévision prévoyant la présence de l'interprète sur scène, à côté de l'invité étranger et effectuant une interprétation consécutive (cf. FALBO 2007, 2012a, 2012b).

4

Nous sommes tout à fait consciente des limites imposées par l'impossibilité, pour le lecteur, d'accéder aux extraits audio ; les yeux ne nous donnent qu'une idée floue de ce que les oreilles nous permettraient d'apprécier à sa juste valeur.

5

Conventions de transcription : la présentation verticale est due à des raisons d'espace et n'indique pas une alternance de tours de parole entre le pape et l'interprète, étant donné que nous nous trouvons en présence d'un discours monologique ; elle n'a d'autre but que de signaler le temps de parole de l'interprète par rapport à celui du pape, ce qui est explicité, entre autres, par l'indication du temps en secondes et centièmes de seconde ; les crochets indiquent la superposition entre la voix du pape et celle de l'interprète, là où, bien entendu, la chaîne de télévision choisit de faire entendre à un volume plus ou moins élevé la voix du locuteur 'étranger' ; les numéros entre parenthèses indiquent la durée des pauses entre un segment de parole et le suivant, tandis que les deux points signalent les allongements.

6

Il est facile d'imaginer les difficultés qu'un.e interprète devrait surmonter face à un texte écrit oralisé, dans lequel l'orateur insère des digressions, ou à un discours prononcé sur un ton monocorde ou encore s'il devait avoir à traduire une production orale parsemée de défauts de prononciation, d'autocorrections, d'hésitations ou dont la cohésion (et la cohérence) seraient déficitaires.

7

Pour une analyse plus détaillée de la politesse et de l'éthos discursif dans l'interprétation en italien du débat Sarkozy-Royal cf. Falbo (2016).

8

Le point d'exclamation signale une prononciation fautive de la part du sujet parlant.

9

Pour une réflexion sur les activités de traduction (*relaying*) et de coordination (*coordinating*) cf. WADENSJÖ (1998) ; BARALDI, GAVIOLI (2012).

10

GIU= *giudice*, juge ; INT= *interprete*, interprète ; CAN= *cancelliere*, greffier.

11

TES= *testimone*, témoin.